

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou met en œuvre le tarif unique

Dossier de la rédaction de H2o
January 2026

Une transition progressive de longue date

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) a voté le 12 décembre le tarif unique de l'eau qui s'applique depuis le 1er janvier 2026 à l'ensemble de son territoire. Cette décision marque l'aboutissement d'un chantier engagé en 2020 : l'harmonisation progressive des tarifs afin que chaque usager bénéficie d'une même qualité de service au même prix, quel que soit son lieu d'habitation.

La facture d'eau repose désormais, hors redevance de l'agence de l'eau et la TVA, sur un tarif abonnement de 86,68 euros par an, et un tarif au mètre cube de 1,686 euro. Ce nouveau tarif unique met fin aux 18 tarifs encore en vigueur en 2024, issus de l'histoire des anciens syndicats et de pratiques tarifaires très hétérogènes (parts fixes variables, tranches progressives, tarifs spécifiques aux industriels), précise Christophe Tripet, directeur du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Cette harmonisation a été pensée pour être progressive et soutenable pour les ménages. Elle est entre 2020 et 2026 selon trois principes : 1. Limiter l'impact annuel sur les ménages (évolution <15 euros/an hors inflation pour une consommation type de 120 m³) ; 2. Converger vers une part fixe représentant 30 % d'une facture type de 120 m³ ; 3. Intégrer chaque année l'inflation du secteur eau, les variations tarifaires des collectivités et augmenter progressivement les recettes pour financer les investissements prévus dans le schéma directeur du SEA. Pour les usagers bénéficiant d'un tarif élevé, l'année 2026 marquera une baisse du prix de l'eau ; pour ceux issus de secteurs historiquement sous-tarifés, l'effort de convergence se conclut cette année. Les gros consommateurs, notamment industriels, auront porté une partie significative de l'ajustement, en raison de la suppression progressive des tranches progressives, comme prévu dès 2020.

Depuis 2018, le Syndicat d'Eau de l'Anjou déploie une politique volontariste pour moderniser ses infrastructures, rappelle par ailleurs le communiqué avec : le renouvellement des réseaux à hauteur de 6,3 millions d'euros annuels ; la construction d'une nouvelle usine de Saint-Georges-sur-Loire représentant un investissement de 10 millions d'euros ; le maintien d'un rendement réseau de 87 % malgré les 5 000 kilomètres de réseau que compose son patrimoine ; enfin, divers projets structurants visant à sécuriser l'approvisionnement et améliorer la qualité de l'eau. Le tarif unique 2026 s'inscrit dans la trajectoire financière nécessaire pour soutenir un programme pluriannuel d'investissements de 105 millions d'euros sur 10 ans, tout en maîtrisant l'endettement du syndicat, conformément à ses engagements initiaux. "Avec le vote de ce tarif unique, nous achevons un chantier essentiel pour garantir l'équité entre tous les usagers domestiques, agricoles et industriels. Ce tarif permettra de continuer à fournir une eau de qualité, de moderniser notre réseau et de préserver durablement la ressource, tout en assurant un prix juste et maîtrisé pour les habitants de notre territoire", conclut Thierry Gallard, président du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Syndicat d'Eau de l'Anjou